

de vôtre Justice-Souveraine, feroient le coup le plus fatal que vous pourriez porter à la Constitution de l'Etat, & du plus pernicieux exemple contre vos intérêts & ceux de vôtre postérité : Que vôtre Parlement pourroit d'autant moins y désérer, qu'il manqueroit essentiellement à la fidélité qu'il vous a jurée.

Qu'au surplus, Sire, les Magistrats qui composent votre Parlement ne peuvent cesser de vous révéler, que le Schisme qui s'éleve, & pour lequel l'Archevêque de Paris ose se déclarer ouvertement, est ce qu'il peut y avoir de plus fatal pour la Religion, pour l'Etat, pour la Souveraineté : Que la fidélité qu'ils vous doivent, le devoir de leurs Charges, l'amour dont ils sont pénétrés pour votre Personne & pour le bien de l'Etat, ne leur permettent pas de souffrir les progrès qu'ils voyent qu'un mal si funeste fait sous leurs yeux, de jour en jour : Que leur conscience exige d'eux d'agir, & que si V. M. persistoit dans la volonté d'anéantir ou de suspendre ce que son Parlement fera à chaque occasion de nouveaux faits tendants au Schisme, ils la suppleroient très-humblement de vouloir bien les dispenser entièrement de continuer les fonctions des Charges dans l'exercice desquelles ils auroient à se reprocher, à chaque instant, de ne pas remplir celles qui font le plus essentiel & le plus indispensable de leurs devoirs.

C'est toujours, Sire, dans la vûe de satisfaire à ce devoir, qu'il nous a chargé de remettre en vos mains les déclarations des quatre Curés de la Ville de Paris, qui vous feront connoître de plus en plus la nécessité qu'il y avoit de dévoiler la conduite de ceux qui vouloient présenter au public, peut être même à V. M. comme un acte purement volontaire, ce qui n'est au fond qu'un véritable ouvrage de suggestion.

VOUS